

# Eglise Orthodoxe des Gaules



ORDONNANCE ÉPISCOPALE N° 8/01/10

L'évêque GRÉGOIRE

*Au clergé et aux fidèles de l'Eglise Orthodoxe des Gaules et à tous ceux qui les présentes liront,  
salut, paix et bénédiction*

*de la part de Dieu notre Père, du Seigneur Jésus-Christ et de l'Esprit Saint Donateur de vie.*

Il est venu à notre connaissance que des fidèles du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Berry, se sont réunis pour célébrer les saints mystères au lieu dit « Clavières », commune d'Audes, département de l'Allier, et qu'ils ont fondé une Association Culturelle dans le but de perpétuer et d'organiser ces célébrations.

En conséquence à dater de ce jour, nous érigeons en ce lieu une paroisse canoniquement constituée sous le vocable et la protection du saint ermite Marien, dont la sépulture se trouve à proximité, dans le bourg d'Evau-les-Bains (Creuse).

Le Révérend Père Jean-Henri Zuang et le diacre Gilles Zuang sont affectés au service et à la direction spirituelle de cette paroisse.

Que Dieu bénisse la paroisse Saint Marien en Bourbonnais, qu'Il lui accorde d'abonder en toutes œuvres bonnes, en foi, en espérance et en charité.

Fait à Bois-Aubry, en la fête de saint Hilaire de Poitiers et de saint Bernon de Cluny  
le mercredi 13 janvier, l'an du Seigneur 2010 et la quatrième de notre épiscopat.

+ GRÉGOIRE